

# INTRODUCTION

## 1. Définition du sujet. — Qu'est-ce que le ministre de l'Évangile ? — Idéal du ministre

Nous avons défini ailleurs la théologie pratique. C'est l'art après la science, ou la science se résolvant en art. C'est l'art d'appliquer utilement, dans le ministère, les connaissances acquises dans les trois autres domaines, purement scientifiques, de la théologie. Il semble donc que nous pourrions très convenablement appeler *théologie pastorale* cet ensemble de règles ou de directions auquel nous avons donné le nom de *théologie pratique*. Mais quoique l'idée de pasteur, *Seelsorger*<sup>1</sup>, et de pastorat domine et embrasse toutes les parties de la théologie pratique, on peut aussi l'en abstraire et la considérer à part comme un élément moral qui, non seulement se trouve dans chacune des parties de la théologie pratique, mais qui même, en dehors de la caté-

---

1. L'une des dénominations du pasteur en allemand. Littéralement : celui qui prend soin de l'âme. (Éditeurs.)



chétiqne et de l'homilétique<sup>2</sup>, forme un domaine à part, un objet spécial d'étude. La théologie pastorale traiterait donc de tous les devoirs et de tous les genres d'activité auxquels le pasteur est appelé, outre la prédication et la catéchisation publiques<sup>3</sup>.

[Les dénominations de *Devoirs du Pasteur* et de *Prudence pastorale* sont incomplètes. Elles présentent trop la chose sous le point de vue de l'art ou de la pratique ; or, ce point de vue ne doit pas être exclusif : le côté spéculatif doit avoir sa part ; l'action est le but dernier de la spéculation ; mais, quelle que soit la nature de cette action, elle n'est pas assez préparée si l'on n'a eu qu'elle en vue. Il faut une étude désintéressée. Nous ne devons pas étudier la théorie du ministère évangélique uniquement pour savoir ce que nous avons à faire ; il faut l'étudier aussi comme un fait présent

---

2. Nous pourrions ajouter la liturgique ; mais le peu d'étendue que nous donnerons à cette partie, nous engage à la comprendre dans notre cours de théologie ou de prudence pastorale. – Quant au droit ecclésiastique, qui peut avoir pour objet l'étude comparative des différentes législations ou constitutions ecclésiastiques, et qui, dans ce sens, est une science, il devient art, et conséquemment partie de la théologie pratique, en tant qu'il dirige pratiquement le pasteur dans l'observation et l'exécution des lois ecclésiastiques de la communauté à laquelle il appartient. Le peu que nous en dirons trouvera convenablement sa place dans ce cours.

3. La pensée de l'auteur n'est pas d'exclure la prédication et la catéchisation du domaine de la théologie pastorale considérée en général, comme on le voit par la section 2 de la troisième partie de l'ouvrage, où il s'occupe de l'une et de l'autre ; mais la théologie pastorale les envisage sous le point de vue du pastorat ou du soin des âmes, et non comme théories spéciales, ainsi que cela se pratique dans l'homilétique et la catéchétique. (*Editeurs*).

◇ devant nous et que nous devons, connaître. La spéculation désintéressée est d'une très grande utilité. Celui qui n'a vu les choses de sa profession que dans le milieu donné où il agira, n'agira ni avec liberté, ni avec intelligence, ni avec profondeur. Voilà pourquoi, entre autres, ce cours est appelé *Théorie du ministère évangélique.*]

Peut-être même n'y a-t-il pas ici une vraie distinction. Peut-être la catéchétique, l'homilétique, etc., ne sont-elles, prises dans leur substance, que de la théologie pastorale. Seulement, à cause de l'étendue de ces parties, du détail qu'elles exigent, et de l'espace disproportionné que, traitées dans toute leur extension, elles occuperaient nécessairement dans le cours de théologie pastorale, nous les en détachons, pour les étudier à loisir et à notre aise. — Nous nous garderons de croire que le chef de chacune de ces catégories représente un tout, ni même une réalité ; la réalité ne se trouve que dans l'ensemble de ces trois fonctions, le culte, la prédication, le catéchisme. Le ministre est tout cela à la fois, par cela seul qu'il est ministre ; il ne serait pas ministre s'il n'était pas tout cela. Non pas que ces attributions ne puissent être distinguées et même séparées, mais jamais d'une manière exclusive, c'est-à-dire [de telle sorte] que celui qui exerce l'une ne puisse exercer l'autre ; car elles se supposent et se contiennent mutuellement.

Néanmoins l'idée de cette unité a une date : elle est chré-



tienne. Toutes les religions ne l'ont pas conçue ni réalisée.

Dans l'Ancien Testament, l'office du *prêtre* et celui du *prophète* forment deux offices distincts. Cette distinction convient à l'Ancien Testament, comme cette fusion convient au Nouveau. Les deux systèmes sont caractérisés par les deux faits. — L'unité parfaite entre la forme et l'idée n'existait pas encore et ne pouvait venir qu'avec la loi de spiritualité et de liberté. — D'un côté et d'un autre, sur deux plans distincts, figuraient la lettre qui tue et l'esprit qui vivifie. L'économie qui devait les réunir en un tout, devait aussi réunir en un même homme le prêtre et le prophète.

Sur ce point, l'Eglise primitive nous présente un phénomène analogue à tout l'ensemble de son régime, qui ne répudia point brusquement toutes les traditions de la théocratie. Elle divise le ministère en plusieurs ministères différents. On ne voit pas que tous les ministres fissent les mêmes choses, ni que tous fissent toutes choses. On pourrait croire, d'après Ephésiens 4.11, et d'après 1Corinthiens 12.28-30, que cette division de travail <sup>4</sup> avait été formellement instituée par le chef suprême de l'Eglise; mais, soit qu'il en ait été ainsi,

---

4. Rien n'oblige de croire que cette division du travail ait eu un caractère exclusif. Nous voyons (Actes 6.10) que le diacre Etienne (verset 3) était prédicateur ou prophète. Le rite et la parole sont séparés dans saint Paul (1Corinthiens 1.17); [Ce n'est pas pour baptiser que Jésus-Christ m'a envoyé](#). D'ailleurs, il n'est pas question du rite. Ou bien il est en dehors de la religion, ce qu'on ne peut admettre, ou bien il n'est pas assigné spécialement à une de ces classes de fonctionnaires. Ce n'est pas à dire, du reste, que tous le célébrent.



ou qu'on ne doive y voir qu'une dispensation providentielle, soit que la distribution de dons extraordinaires (Χαρισματα) nous explique la chose, rien ne prouve que cette distinction, dont il est d'ailleurs fort difficile de se faire une idée juste, doive être maintenue comme institution immuable. En tout cas, pour la renouveler, il faudrait renouveler les *charismes*.

Toujours est-il clair qu'on envisageait comme ministres de l'Eglise des hommes que leurs attributions ne qualifiaient pas de *ministres* selon le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Il y avait des *diacres*, chargés de servir aux tables ; il y avait des *presbyteroi* (d'où est venu le mot, non l'idée de *prêtres*), qui n'enseignaient point ; mais il est clair, par 1Timothée 5.17<sup>5</sup>, que ceux d'entre eux qui enseignaient étaient au premier rang, étaient réputés les premiers, pour autant que la parole est le grand instrument et le caractère essentiel de la dispensation évangélique ; et c'est, en effet, à cette classe de *presbyteroi* que le titre de ministre ou de pasteur a fini par être exclusivement attribué, et cette classe a absorbé en elle les fonctions de toutes les autres classes, de manière à constituer, à elle seule, le ministère de l'Eglise chrétienne.

[Le ministère évangélique est essentiellement un ministère de parole ; tous les autres ministères sont au service

---

5. Que les anciens qui président bien, soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent dans la parole et dans l'enseignement.

◇

de celui-là ; ce sont autant de manières de parler, de dire la parole de Dieu. Le christianisme est une parole, une pensée de Dieu, qui est destinée à devenir la pensée de l'homme. Or la pensée et la parole sont inséparables ; la pensée est une parole intérieure, et dans les langues anciennes le même mot signifie les deux choses (λογος). — Cette grande révolution qu'on appelle l'avènement de Christ et de l'Évangile, n'a pas rejeté le culte et le symbole, mais elle l'a spiritualisé, l'a rapproché de la pensée et par là même de la parole. — Le ministre est un homme qui parle la parole de Dieu, il ne la répète pas. Le prêtre était esclave, mais le ministre s'associe librement à Dieu. Et comme, depuis l'exclusion malheureuse et forcée des laïques, il n'y a plus de ministres de l'aumône, par exemple, de la science, etc., le ministre réunit tous ces offices parce qu'il était déjà le ministre par excellence.]

Le ministre, ainsi héritier de tous les ministères divers de l'Église, a pris, dans la plénitude de ses attributions et de son activité, le nom de *pasteur*. Il est remarquable que ce nom est, de tous, le plus rarement appliqué au ministre dans le Nouveau Testament<sup>6</sup>.

Qu'est-ce que le pasteur ?

Son nom le dit : il *paît* ; il nourrit les âmes d'une parole qui n'est pas la sienne (comme le berger nourrit ses brebis

---

6. Dans Ephésiens 7.11 *pasteur* est synonyme de *docteur* ou *instituteur*.



d'une herbe qu'il n'a pas fait croître) ; mais il les pâit au moyen de sa propre parole, qui reproduit et approprie aux besoins divers la parole divine, et devient tour à tour parole d'instruction, de direction, d'exhortation, de réprimande, d'encouragement et de consolation.

[La parole est donc son instrument ; mais ce n'est pas tout : le pastorat doit être conçu comme une paternité, et, à l'exemple de Jésus-Christ, le ministre doit compatir à tous les intérêts et à toutes les misères du troupeau. Il doit être tout à la fois aumônier, juge de paix, maître d'école.

[Telle est, dans notre Eglise, l'idée du pasteur. L'Eglise catholique a porté l'essentiel ailleurs. Il était impossible, au point de vue du péché, que, dès ses premiers pas, l'Eglise chrétienne n'eût pas la tentation de retourner en arrière. C'est la pente où nous glissons tous : rien n'est vivace comme la tendance à revenir à ce que Dieu a aboli.] Chrysostôme déjà voit l'essentiel de l'office du pasteur dans l'administration du sacrement<sup>7</sup>. C'était un retour vers l'ancienne loi, et c'est une des premières traces de l'importance exclusive que l'Eglise catholique a donnée plus tard à cette partie des fonctions du ministre.

Au nombre et à la tête des réminiscences judaïques dont le catholicisme est plein, il faut mettre sans doute la *présence réelle*. Dieu est « réellement » présent dans le culte

---

7. Beau passage *De Sacerdotio*, lib. III, c. IV.

◇  
 catholique comme dans le culte lévitique. J'ose dire qu'au point de vue de la spiritualité chrétienne, c'est cette ressemblance même qui condamne le catholicisme. **Si j'ai connu Christ selon la chair, je ne le connais plus de cette manière.** (2Corinthiens 5.16)

C'était aussi nous ramener à la *caste*, par cela seul que les rites peuvent être bien célébrés par un individu quelconque ; en sorte que la personnalité n'y compte pour rien. Dans les communions où l'idée de prêtre domine, l'individualité étant peu de chose, le corps doit prévaloir d'autant<sup>8</sup>.

Pour nous, le ministre est essentiellement *ministre de la parole* ; pour nous, loin que la parole devienne rite, c'est le rite qui devient parole ; nous abondons dans le sens des apôtres, qui rapportent l'œuvre de l'Évangile à l'incarnation de la Parole, et nous ne trouvons rien de trop fort dans ces expressions d'Érasme : *Diabolus concionator : Satanus, per serpentem loquens, seduxit humanum genus. Deus, per Filium loquens, reduxit oves erraticas*<sup>9</sup>.

---

8. Voyez Lamennais, *Affaires de Rome*.

9. Le diable prédicateur : Satan, *parlant* par le serpent, a séduit le genre humain. Dieu, *parlant* par le Fils, a ramené les brebis égarées. *Ecclesiastes*, lib. I. (*Éditeurs*.)